

Nantes le 30 avril 2020

Urgence Coronavirus

La Région prolonge jusqu'au 30 septembre son dispositif d'aide au monde culturel, sportif et associatif

Dès le début de la crise sanitaire, la Région a mis en œuvre des moyens importants pour soutenir le tissu associatif, culturel et sportif. 4,3 millions d'euros sont mobilisés, notamment pour aider les structures dont les événements ont été annulés. Face à la gravité de la situation, la Région a décidé de prolonger ce dispositif d'urgence jusqu'au 30 septembre.

« Toutes les manifestations culturelles et sportives sont annulées, et c'est une situation dramatique pour nos associations. La Région agit pour limiter les conséquences de la crise pour ces structures qui font l'identité de nos territoires et la richesse de notre vie collective. Sauver notre tissu associatif, culturel et sportif est pour nous un enjeu absolument majeur », souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Compte tenu de l'évolution de la situation et de la poursuite des mesures destinées à enrayer la pandémie jusqu'à une date incertaine, la Région décide de prolonger ce dispositif d'urgence, initialement prévu jusqu'au 30 juin, jusqu'au 30 septembre 2020. « Nous pourrions ainsi accompagner au plus vite les structures concernées par des événements susceptibles d'être annulés pendant l'été », explique Laurence Garnier, vice-présidente en charge de la culture et du sport et d'ajouter : « nous maintenons le versement des subventions votées même en cas d'annulation des événements en matière culturelle et sportive. La Région a également décidé de simplifier les démarches administratives afin de pouvoir payer en une fois sur simple demande la totalité de la subvention afin de permettre aux structures d'avoir de la trésorerie pour faire face aux dépenses immédiates. Il en va de la sauvegarde de la diversité et de la dynamique créative de notre territoire ».

En pratique

Le dispositif « **Pays de la Loire Fonds d'Urgence Evénements doté de 2 M€** », destiné à toutes les structures organisatrices d'événements associatifs culturels et sportifs..., les subventions du fonds d'urgence peuvent aller jusqu'à 30 000€ par association. Dispositif ouvert jusqu'à fin septembre 2020. Pour toute information :

- un numéro vert dédié aux structures associatives culturelles et sportives **0 800 200 402**
- et un mail : fondsculturesport@paysdelaloire.fr

complété par un effort régional de 2,3 M€

- 1,3 M€ de subventions maintenues malgré l'annulation des manifestations
- 1 M€ de renforcement sur les dispositifs existants pouvant être mobilisés

Toutes les infos sur www.culture.paysdelaloire.fr

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16